

Pour le rectorat, c'est un combat quotidien

Depuis le début de l'année 2021, dix-huit mineurs se sont donnés la mort à cause du harcèlement scolaire, en France. Au fil des ans, de plus en plus de victimes osent prendre la parole pour raconter leur calvaire. Une libération qu'il faut saluer, mais qui laisse à penser qu'aujourd'hui la situation, dans les établissements scolaires de l'Hexagone, est plus préoccupante que par le passé.

Un sentiment non partagé par les services de l'Éducation nationale : « **Nous n'avons pas l'impression que ça soit de pire en pire** ».

Pour ces derniers, ce qui donne ce sentiment est la multitude des témoignages qui sortent chaque année liée, notamment, à une sensibilisation accrue sur le sujet.

Un dispositif PHARE

Pour pouvoir enrayer ce fléau qui détruit la vie des écoliers, le gouvernement a lancé en 2020, le dispositif PHARE (Programme de lutte contre le harcèlement scolaire). « **L'objectif est d'associer au maximum les parents dans cette lutte. Il faut qu'il y ait un travail en commun entre les services de l'Éducation nationale et les familles** », informe le service de communication du rectorat de Normandie.

Pour aider davantage les victimes, au sein même de leurs écoles, des élèves ambassadeurs sont nommés pour remonter les faits au corps enseignant. En 2020, plus de 2 000 collégiens normands ont été formés pour remplir ce rôle.

« **Beaucoup de harceleurs ne se rendent pas compte de ce qu'ils font** »

Enfin, pour les services du rectorat, si on aspire un jour à éradiquer le harcèlement scolaire, il est primordial de sensibiliser au maximum les élèves : « **La pédagogie et le dialogue sont les clefs pour estomper le harcèlement scolaire. Beaucoup de harceleurs ne se rendent pas compte de ce qu'ils font. Pour eux, ils amusent la galerie en embêtant un camarade. Et lorsqu'on leur explique que leur comportement nuit à la victime, ils prennent conscience de leurs actes** ».

Cependant, pas question de minimiser les faits et de ne pas sanctionner les harceleurs. Mais pour les services de l'Éducation nationale, une sanction sans explication, n'est bénéfique pour personne « **L'échange et le travail de médiation sont primordiaux pour pouvoir éradiquer ce fléau** ».

Pour les victimes, un suivi psychologique leur est apporté le temps de se reconstruire : **« Dans ce genre de situation, il faut faire du cas par cas. Il y a plusieurs facteurs à prendre en compte comme la gravité, la durée et l'impact que ça a eu sur l'élève. »**

Mais le rectorat l'affirme, la prise en charge des victimes n'est pas ponctuelle : **« Il y a un suivi sur le long terme effectué par des professionnels en psychologie. Peu importe le temps que ça prend ».**

Si ce 18 novembre marque la journée nationale de la lutte contre le harcèlement scolaire, le rectorat souligne l'importance de lutter quotidiennement face à ce fléau : **« L'école est un lieu d'échange et d'apprentissage, elle ne doit en aucun cas se transformer en un lieu de souffrance ».**

Les victimes ont jusqu'à six ans après les faits pour déposer plainte

Florian Gambin